



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

République Française

ARH – 139 rue Jean Chatel
B.P. 2030
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 97 93 60 – Fax : 02 62 97 93 63
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

ARRETE N° 101/2008/ARH
modifiant l'arrêté N° 88/2008/ARH portant désignation des membres du Conseil
d'Administration du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE
DE L'HOSPITALISATION DE LA REUNION

*** * ***

- VU le code de la santé publique ;
- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant La Réunion en département et l'ensemble des textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi N° 70-1318 du 31 décembre 1970 modifiée, portant réforme hospitalière ;
- VU la loi N° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU la loi N° 84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;
- VU la loi N° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;
- VU les ordonnances N° 96-344, 96-345 et 96-346 du 24 avril 1996 ;
- VU le décret N° 96-945 du 30 octobre 1996 relatif à la composition et au fonctionnement des Conseils d'Administration ;
- VU le décret N° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux Agences Régionales de l'Hospitalisation fixant la convention constitutive de ces agences et modifiant le Code de la Santé Publique ;
- VU la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation signée le 31 décembre 1996 ;
- VU le décret du 31 août 2006 portant nomination de la directrice de l'agence régionale de l'hospitalisation de la Réunion - Mme Huguette VIGNERON-MELEDER
- VU la lettre en date du 12 mai 2004 du président du Conseil Régional de la Réunion relative à la désignation du conseiller régional appelé à siéger au sein du conseil d'administration du CHD Félix Guyon ;
- VU Les lettres de la présidente de l'UDAF en date du 25 août 2005 et 29 août 2006 relatives à la désignation des représentants des usagers au sein du conseil d'administration du CHD Félix Guyon;
- VU la lettre du directeur du CHD Félix Guyon, datée du 16 octobre 2006, relative à la désignation du représentant de la CSIRMT;

- VU la lettre datée du 06 décembre 2006 de l'Organisation des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux relative à la proposition de candidatures au conseil d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;
- VU la lettre de la Présidente de l'ORIAPA datée du 23 décembre 2006 relative au renouvellement des membres du conseil d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;
- VU la lettre en date du 8 janvier 2007 du Conseil de l'Ordre des Médecins relative à la désignation de médecins non-hospitaliers au sein des conseils d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;
- VU la lettre du directeur du CHD Félix Guyon, datée du 25 avril 2007, relative au renouvellement des représentants de la commission médicale d'établissement au conseil d'administration ;
- VU la lettre datée du 18 janvier 2008 du directeur du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon relative au renouvellement des représentants des personnels au Conseil d'Administration suite aux élections au CTE du 23 octobre 2007 ;
- VU la lettre du 25 avril 2008 du Maire de Saint-Denis de la Réunion relative à la désignation du représentant de la commune siège ;
- VU la lettre datée du 02 mai 2008 de la Présidente du conseil général relative à la désignation des conseillers généraux
- VU la lettre de la Directrice de l'ARH en date du 13 mai 2008 relative à la désignation de monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE en tant que personnalité qualifiée ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : le conseil d'administration du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon est composé comme suit :

COLLÈGE DE REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présidente

Nassimah DINDAR

Représentants du Conseil Général

Maurice GIRONCEL
Jean-Yves LANGENIER
Gino PONIN-BALLOM
Emmanuel HOARAU
Jean-Claude FIDJI

Représentants de la Commune siège

Nalini VELOUPOULE MERLO

Représentant du Conseil Régional

Alain ARMAND

COLLÈGE DES PERSONNELS

Représentants de la Commission Médicale d'Etablissement

Jean-François DELAMBRE
Tawfiq HENNI

Olivier MARTINET
Jean-Claude SALY

Représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques

Isidore GUICHARD

Représentants du Personnel Hospitalier

Serge CATMACHY
Guy LEBON
André NICOLE

COLLÈGE DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES ET DE REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Personnalités qualifiées

Yves LAVAUD
Jean-Paul VIRAPOULLE
Serge JULIENNE

Membres représentant les usagers

Jean BOYET
Josette MAUNIER
Pierre PAUSE

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Président du Conseil d'Administration et Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 mai 2008

La Directrice de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation,

Huguette VIGNERON MELEDER